



MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO R-221

QUE le Conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci lors de sa session ordinaire tenue le onzième jour du mois de février deux mille vingt et deux, a adopté le règlement portant le numéro R-221 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus.

QUE ce règlement soit présentement déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité.

QUE ce règlement entrera en vigueur à compter du quinzième jour du mois de février 2022.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce quinzième jour du mois de février 2022.

Chantal Soucy
Directrice générale et secrétaire-trésorière
